



Loyers impayés et arriérés

Par **linlan**, le **06/12/2008** à **14:36**

bonjour,rnrnje suis désolé de vous déranger mais un ennui m'est survenu hier, et je voudrais savoir si quelqu'un a déjà eu ce cas de figure et/ou qu'elle est la démarche à suivre.rnrnLes faits :rnrn- J'ai signé avec mon amie un bail (les 2 personnes figurant sur le bail) en décembre 2000 pour une location type F2.rn- Le dépôt de caution et garantie de loyer impayé (garantie de loyer impayé de 18 mois) a été consenti par LOCA-PASSrn- Par accord avec mon amie, je lui réglais tous les mois l'intégralité du loyer par chèque (chèque encaissé et débité de mon compte), celle-ci se chargeant de le reverser à notre bailleur.rn- Seul mon amie avait la clef de la boîte aux lettres (n'ayant qu'un jeu de clé de la boîte aux lettres)rn- Nous avons été dans ce logement ensemble de décembre 2000 à août 2003 (date à laquelle je l'ai quitté et changé de logement)rnrnLes conséquences :rnrn- hier j'ai été informé par une personne du service contentieux loca-pass qu'il avait été déposé une requête, à mon encontre, de saisie sur rémunération pour un montant de 18 000 euros. Cause : 18 mois de loyer impayé (pendant que nous vivions ensemble) réglé par loca-pass plus intérêt.rnrnEléments complémentaires :rnrn- J'ai déposé une plainte pour faux et usages de faux à l'encontre de cette personne au mois de mai dernier. Cette personne ayant contracté un prêt à mon nom sans mon accord, et il m'a été commandé de payer 6 000 euros d'arriéré. La procédure est en cours mais, la preuve a été apportée de mon innocence, ainsi que de son faux en écriture.rn- J'ai prévenu cette personne (ayant encore son numéro de téléphone valide) qu'il était temps qu'elle prenne ses responsabilités. rn- Je peux prouver ma bonne foi (par relevé bancaire) que je lui ai bien versé ces loyers.rn- A aucun moment je n'ai su (par courrier simple ou par courrier avec AR) lorsque je vivais avec elle du fait qu'elle avait la clef de la boîte aux lettres, ni une fois que j'ai changé d'appartement, de ce non paiement de loyer.rnrnCela peut prêter à sourire cette situation, car oui je suis coupable d'excès de confiance, mais après 6 ans de vie ensemble (dont trois ans de vie commune dans cet appartement), je ne pensais pas à mal en la laissant gérer cette partie de la vie quotidienne.rnrnDonc mes questions sont : rn- existe-t-il un recours pour me dégager de ma

responsabilité de co-locataire ? (je le répète j'ai déjà payé ses loyers de bonne foi)rn-
Quelles sont mes chances en cas de recours judiciaire de ne pas être contraint de payerrrnSi
vous pouviez me répondre de la marche à suivre, merci d'avance.